

SNCS-HEBD0 05 n°2

17 janvier 2005

Priorité à l'emploi saisonnier

[Le projet de loi pour la recherche et l'innovation](#) est consultable sur le site Web du Sncs, les propositions de financement et d'emploi scientifique sont largement insuffisantes afin d'atteindre 3 % du PIB pour les dépenses de recherche, à l'horizon 2010. Pour cela, il faudrait injecter 3,5 milliards supplémentaires chaque année. Selon la méthode de calcul de la Commission européenne, il faudrait 44 000 emplois supplémentaires dans la recherche publique, les Etats généraux en demandent 25 000, le gouvernement en propose 6500 en équivalent temps plein (ETP). De plus, les emplois créés sont principalement des postes de contractuels limités dans le temps. Aucun poste supplémentaire de chercheur permanent n'est prévu pour les organismes de recherche, exceptée la création de 150 postes de chercheurs à l'Inria. Le gouvernement a roulé dans la farine l'ensemble de la communauté scientifique. Les personnels devront réagir pour corriger le tir.

Jacques Fossey, secrétaire général du SNCS

En supposant que la croissance annuelle d'ici la fin de la décennie, soit identique à celle observée au cours des dix dernières années, en 2010, le PIB de la France devrait s'élever à 1980 milliards d'euros. Selon le gouvernement, le total de la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) devrait alors s'élever à 3 % du PIB soit 59,4 milliards. En 2003, cette dépense était de 34,5 milliards. Pour atteindre cet objectif il faut donc, chaque année, augmenter la dépense de recherche de 3,5 milliards. Ce petit calcul montre bien que le milliard supplémentaire proposé par le gouvernement est largement insuffisant. Cela eût été possible si ce milliard supplémentaire était destiné uniquement à la recherche publique. Mais tel n'est pas le cas puisque seulement une moitié de ce milliard servira à la recherche publique.

En 2002, selon les données du ministère <http://cisad.adc.education.fr/reperes/public/chiffres/france/gene.htm>, la recherche française représentait 343 518 emplois (ETP) dont 152 401 pour l'administration (université, grandes écoles, organismes de recherche et institution sans but lucratif). Les chercheurs, au sens large (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs de recherche, thésards) étaient 186 420 dont 91 126 dans l'administration. Pour estimer le nombre d'emplois nécessaires en 2010, nous avons repris la méthode de la Commission européenne. Selon cette méthode, il faudrait 100 000 emplois supplémentaires pour la recherche dont 44 000 dans l'administration. Pour les chercheurs, on a besoin de 50 000 emplois supplémentaires dont 25 000 pour l'administration.

Nous rappelons ces estimations pour mesurer l'écart avec les propositions du projet de loi gouvernemental. Selon ce document, il y aurait, d'ici 2010, création de 2500 postes d'enseignants-chercheurs, 1000 postes d'accueil dans les organismes de recherche, 150 postes de chercheurs à l'Inria, 500 IT et 500 IATOS, 1000 CDD de haut niveau, 1000 nouveaux allocataires, 600 bourses Cifre, 300 Craps et 1500 chercheurs associés. Cela fait un total de 6500 emplois (ETP) pour la recherche publique qu'il faut comparer aux 44 000 emplois nécessaires selon

l'estimation bruxelloise. Les Etats généraux, eux, proposent la création de 25 000 emplois d'ici 2010. On est vraiment loin du compte.

Il faut aussi faire attention à la qualité de ces emplois. On compte autant de titulaires que de CDD (3400 contre 3100) rebaptisés de différentes façons pour dissimuler la réalité. Rappelons que le mouvement Sauvons la recherche (SLR) était parti sur la demande de transformation de 550 CDD en 550 postes statutaires de titulaires et que ce mot d'ordre avait mobilisé de nombreux jeunes dans la rue.

Par ailleurs, le texte souligne vouloir maintenir le niveau de l'emploi statutaire dans les organismes de recherche. En clair, on ne procèdera à aucune création de poste de chercheur sauf 150 pour l'Inria. Pour les organismes de recherche, il n'est prévu que des emplois de contractuels temporaires. Il y aura bien 1000 postes de chercheur créés mais ils seront réservés à l'accueil d'enseignants-chercheurs. Le texte considère que les 1500 chercheurs associés s'ajoutent aux post-docs déjà existants, ce qui révèle la vraie nature de ces postes.

Dès ce lundi soir, les organisations syndicales se réunissent pour organiser la riposte de la communauté scientifique. Le gouvernement ne peut continuer à avoir un double langage, d'une part faire miroiter l'objectif des 3 % en 2010 et d'autre part, ne rien faire de concret pour y arriver.